

Communiqué du 26 septembre 2022

LA RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ MET EN PÉRIL LA FORMATION DE FUTURS PHARMACIENS

En 2022-2023 et pour la deuxième année consécutive, les Facultés de pharmacie françaises, qui forment les professionnels du médicament de demain, n'atteindront pas leur capacité d'accueil d'étudiants en deuxième année. Le déficit de recrutement était prévisible et avait déjà été signalé. Ce sont environ 1 100 places qui seront laissées vacantes au niveau national, alors que les missions des pharmaciens ne font que croître.

La réforme PASS/LAS de 2019 a supprimé la PACES, concours de recrutement (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie : MMOP) pour mettre en place un système hybride d'accès direct en un an aux études de santé, le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS), doublé d'un accès santé par la voie de licences spécifiques Santé (LAS). Dès cette année, l'accès en deuxième année des filières MMOP par la voie LAS était prévu à hauteur de 50 % de la totalité des capacités d'accueil de chaque filière.

Cette réforme a encore accru l'écueil majeur de la PACES, à savoir rendre peu visible les possibilités d'accès aux études de pharmacie, qui sont donc délaissées par les étudiants. La dilution des places disponibles pour entrer en deuxième année de pharmacie par la voie des LAS a considérablement complexifié l'expression de vœux et le choix des bacheliers dans Parcoursup, accroissant l'invisibilité de la filière d'accès à Pharmacie, tout en maintenant la prééminence de Médecine dans le PASS, comme ça l'était avec la PACES et l'effet délétère majeur cité plus haut.

La conséquence d'un tel déficit de formation des futurs pharmaciens se fera sentir dans tous les métiers de la pharmacie : officine, industrie du médicament et des produits de santé, biologie médicale, métiers pharmaceutiques en milieu hospitalier... En officine particulièrement, et malgré l'existence d'un maillage territorial efficace, le risque d'un déficit de la démographie pharmaceutique dans les années à venir (les études de pharmacie durent 6 ans) conduira, si rien n'est fait, inévitablement à un regroupement des officines et donc à une perte de proximité de la population, particulièrement les personnes fragiles (malades chroniques, personnes âgées...). Associé aux déserts médicaux, dentaires et autres, et à la crise des services d'accueil des urgences hospitalières, l'avenir de la Santé en France s'obscurcit d'année en année.

L'Académie nationale de Pharmacie s'inquiète fortement et demande aux ministères concernés de réagir vite et fort aujourd'hui, pour ne pas avoir simplement à constater dans 6 ans le marasme du monde pharmaceutique (officinal, industriel, hospitalier et de la biologie médicale) qu'auront provoqué les réformes successives, infructueuses, d'accès en santé.